

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Cuincy

Introduction

Dans le cadre des futures élections municipales, l'association DROIT d'VÉLO douaisis vous propose de participer à ce questionnaire. L'objectif est de faire connaître vos intentions pour vous saisir au niveau local du plan national vélo et des leviers de la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 26 décembre 2019. La mise en œuvre d'un véritable système vélo appartient à tous. Vos réponses seront communiquées à nos adhérents, à la presse et dans les réseaux sociaux.
Bien Cordialement

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
— *Former l'ensemble des techniciens et les policiers municipaux aux spécificités de ce mode de déplacement.*

Action n°2 :

Affecter au minimum 15 euros par habitant du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo par exemple :
Cuincy centre – usine Renault et Zone de la Brayelle, Haute-rive, (par le Chemin des Postes).

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : D425, D125, rue Maximilien Robespierre, rue Jean Jaurès, rue de l'égalité...

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : par exemple : Cuincy centre vers le collège J. Ferry...

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Esquerchin, Lauwin-Planque, Douai, Lambres-lez-Douai, par exemple : Liaison médiathèque de Cuincy – bibliothèque Douai...

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. — Construire une passerelle au-dessus de la D643 entre résidence Van Gogh et collège Jules Ferry — Élargir le pont enjambant la rocade minière sur la D425

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. — assurer la continuité à 30 km/h avec la ville de Douai
— développer des zones de rencontre dans tous les quartiers spécifiquement résidentiels (rendre la rue aux enfants)
— harmoniser la vitesse à 30 km/h sur toute la longueur d'une même rue (rues Joliot Curie, Jean Jaurès...)

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°12 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment — résidences les Quinsions, les Treize, rue Suzanne Lanoy, l'une des rues Vaillant Couturier ou Zola...

Action n°13 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement — à proximité des commerces, des services et des écoles.

Action n°14 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.
— *orienter vers les parkings existants (espace Mitterrand, rue du Marais, rue Péri, rue Allende...)*

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé sur un parking relais covoiturage (à créer à proximité de l'axe D 621 par exemple), en profitant du programme Alvéole de la FUB, le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100% (effectuée par l'association Droit d'Vélo), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. par exemple :
— mairie, centre H. Dunant, NETTO, pharmacies, boulangerie...

Action n°17 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. en profitant du programme Alvéole de la FUB, par exemple :
— Salle Jean-Lenne : 6, médiathèque : 4, salle des fêtes : 2...
— Résidence Les Treize...

Action n°18 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

– D 125 en priorité

Action n°20 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

pour les nouveaux immeubles en construction place Dordain

Promouvoir une culture vélo**Action n°21 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

éventuellement en collaboration avec les villes avoisinantes.

Action n°23 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°24 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°26 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°27 :

Créer une "journée sans voiture". Instaurer une journée sans voiture le mardi 22 septembre 2020. Elle vise à expérimenter dans le monde une journée de fermeture de la ville aux voitures. Cette journée est pour les piétons, les cyclistes et les transports en commun l'occasion de s'approprier l'espace urbain.

Action n°28 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°29 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.